



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Recteur

Rennes, le 27 octobre 2020

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs
les personnels de direction
les personnels d'inspection
les directrices et directeurs d'école
S/C
Madame et Messieurs les DASEN

Affaire suivie par :
Stéphane CARON
Directeur de cabinet
T 02 23 21 73 01
ce.cab@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Objet : Organisation de la rentrée du lundi 2 novembre dans les écoles et les établissements

La reprise des cours le lundi 2 novembre débutera, dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de l'académie, par une matinée d'hommage à Samuel Paty, assassiné le vendredi 16 octobre, et par l'affirmation, à travers cet hommage, de l'unité de la communauté éducative tout entière autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité. Dans cette perspective, tous les personnels auront vocation à être présents dans les écoles et les établissements.

Les modalités d'organisation de la matinée ont été définies nationalement comme suit :

Un premier temps, jusqu'à 10h00, permettra aux équipes éducatives de se réunir pour exprimer et partager leur émotion, pour envisager de manière collective l'organisation de la matinée dans la perspective de prolonger les travaux sur la période à venir. Lors de ce premier temps, les professeurs n'auront pas la charge de leur classe : il convient donc, dès à présent, de veiller à la bonne information des familles relative à ces aménagements et de prévoir l'aménagement des modalités d'accueil des élèves dont l'arrivée ne pourrait être retardée.

Un deuxième temps consistera, après accueil des élèves et prise en charge par leur professeur, en une séance pédagogique en classe. Ce travail sera conduit, dans le premier degré, par le professeur des écoles en charge de la classe ; dans le second degré, par un professeur de la classe. La durée de cette séance variera selon les horaires de prise en charge des élèves. Les professeurs, épaulés s'ils le souhaitent par un autre membre de la communauté éducative, répondront aux questions de leurs élèves sur l'attentat et engageront une réflexion autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du rôle de l'École. Pour ce faire, ils pourront s'appuyer sur les ressources mises à leur disposition (déclinées par cycle pour l'école primaire, puis pour le collège et pour le lycée) qui seront transmises mercredi 28 octobre à l'ensemble des personnels. L'utilisation de ces ressources est préconisée ; les professeurs pourront cependant, s'ils le souhaitent, exploiter les documents qu'ils auront envisagés. Ce travail, engagé le lundi matin, gagnera à être poursuivi dans la semaine et ultérieurement : il importe de l'inscrire dans un temps long afin de garantir les apprentissages des élèves.

Un troisième temps, enfin, consistera en un hommage solennel à Samuel Paty. Élèves et adultes se réuniront selon les modalités définies au sein des écoles et des établissements. Le directeur d'école ou le chef d'établissement procèdera à la lecture d'un court texte (la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et aux institutrices du 15 janvier 1888) au terme de laquelle, à 11h15, une minute de silence sera observée. De la maternelle au CE2, la séance dans la classe sera suivie d'un temps calme ou d'une modalité pédagogique adaptée à l'âge et au niveau des élèves.

Une anthologie de textes constituée par les corps d'inspection de l'académie est annexée à la présente note. Ce recueil de textes offre aux équipes de direction la possibilité d'associer des élèves et des membres de la communauté éducative volontaires à un quart d'heure de lecture à voix haute autour des valeurs de la République et de la liberté d'expression en préambule de la minute de silence.

L'encadrement académique et les membres des corps d'inspection se déploieront dans les écoles et les établissements pour participer à ce troisième temps. Les personnels d'encadrement pédagogique et les équipes de circonscription seront en appui des enseignants sur les contenus et en soutien pour les personnels qui le souhaiteraient.

Vous pourrez également solliciter la mobilisation des psychologues de l'éducation nationale, des personnels sociaux et de santé pour anticiper les potentielles prises en charge d'élèves ou de personnels qui en éprouveraient le besoin.

Aux côtés des personnels de l'école ou de l'établissement, des représentants de l'État et des élus pourront participer à ce troisième temps. Il est précisé que les élus présents ne prendront pas la parole durant ce temps d'hommage.

Emmanuel ETHIS

Recteur de la région académique Bretagne
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des universités

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Ethis', with a horizontal line underneath the name.